

Date d'émission : 06-juin-2019

Date de révision 22-mai-2025

Numéro de révision 2.01

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Dawn Professionnel Degrassant de Surface de Cuisine - Concentré
Code(s) du produit	6-05
Identificateur de produit	91458157_PROF_NG
Type de produit	Produit fini - Professionnel
Utilisation recommandée	Nettoyage multisurface.
Restrictions d'utilisation	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
Fabricant	Procter & Gamble Professional 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202
	Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5
	1-800-332-7787
Courriel	pgsds.im@pg.com
Numéro d'appel d'urgence	Transport (24 Heure) CHEMTRÉC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifiés sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit.:

### Catégorie de danger

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Sous-catégorie	Sous-catégorie B
Lésions oculaires	Catégorie 1
Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1
Mot indicateur	Danger

### Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires  
Nocif en cas d'ingestion

### Dangers physiques

Peut être corrosif pour les métaux

### Pictogrammes de danger



**Conseils de prudence**

Ne pas respirer les brouillards  
Se laver les mains soigneusement après manipulation  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux  
Use with ventilation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine  
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants  
P406 - Stocker dans un récipient en polyéthylène avec doublure intérieure résistant à la corrosion

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
En cas d'ingestion:  
Rincer abondamment à l'eau.  
Boire un ou deux verres d'eau  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

**Conseils de prudence - Entreposage** Aucun

**Conseils de prudence - Élimination** Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Réglement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
Alcohols, C12-16, Ethoxylated	Alcohols, C12-16, Ethoxylated	Oui	68551-12-2	0.5 - 1.5
Sodium Hydroxide	Sodium Hydroxide	Oui	1310-73-2	0.5 - 1.5
Ethanolamine	Ethanolamine	Oui	141-43-5	0.5 - 1.5

**Renseignements complémentaires** Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR Canadienne

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins**

**Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste.

**Ingestion** Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Inhalation** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Risque de lésions oculaires graves Peut causer des brûlures

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés** Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, mousse antialcool ou eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun.

**Danger particulier** Aucun connu.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers** Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**Dispositions particulières** Aucun.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Conseils pour les services d'intervention d'urgence** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Précautions relatives à l'environnement** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Stocker dans un récipient résistant à la corrosion. Stockage en aluminium, en acier au carbone non revêtu ou en acier inoxydable 304 est déconseillée. Ne pas conserver dans des récipients en cuivre, zinc, aluminium, alliage de cuivre, alliage de zinc ou alliage d'aluminium. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

**Matières incompatibles** Peut être corrosif pour les métaux

**Produits incompatibles** Métaux.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Working area parameters, subject to mandatory control (MAC or TSEL)

#### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Mexique
Sodium Hydroxide	1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (vacated) Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	VLE-P: 2 mg/m <sup>3</sup>
Ethanolamine	141-43-5	TWA: 3 ppm STEL: 6 ppm	TWA: 3 ppm TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 3 ppm (vacated) TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 6 ppm (vacated) STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	VLE-PPT: 3 ppm VLE-CT: 6 ppm

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britannique
Sodium Hydroxide	1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>
Ethanolamine	141-43-5	TWA: 3 ppm TWA: 7.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 ppm STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 ppm TWA: 7.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 ppm STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 ppm STEL: 6 ppm	TWA: 3 ppm STEL: 6 ppm

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

#### Contrôles techniques appropriés

##### **Mesures techniques**

**Paramètres de distribution et de lieu de travail :**  
S'assurer une ventilation adéquate

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y a voir une extraction générale convenable

#### Équipement de protection individuelle

##### **Protection des yeux**

**Paramètres de distribution et de lieu de travail :**  
Nécessite une protection des yeux

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)  
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :  
Lunettes de protection à fermeture étanche

##### **Protection des mains**

**Paramètres de distribution et de lieu de travail :**  
Gants de protection

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Gants de protection

##### **Protection de la peau et du corps**

**Paramètres de distribution et de lieu de travail :**  
Porter un vêtement de protection approprié

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Porter un vêtement de protection approprié

##### **Protection respiratoire**

**Paramètres de distribution et de lieu de travail :**

Aucun équipement de protection particulier requis

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	transparent pourpre	
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Odeur</b>	parfumé	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>
pH	13.6	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 94.1 °C / > 201.4 °F	vase clos.
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible	.
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible	.
<b>Viscosité</b>	Aucun renseignement disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun en particulier.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu.
-------------------	--------------------

Contact avec la peau	Peut causer des brûlures.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Contact avec les yeux	Risque de lésions oculaires graves.

#### **Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Toxicité aiguë	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Danger par aspiration	Aucun effet connu.
Cancérogénicité	Aucun effet connu.

#### **Renseignements sur les composants**

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Hydroxide	1310-73-2	&&	&&	&&
Ethanolamine	141-43-5	1089 mg/kg (RAT)	2504 mg/kg (Rabbit)	1.487 mg/L (Rat)

### **12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

#### **écotoxicité**

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

**Persistante et dégradation** Aucun renseignement disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **Disposal methods**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Les produits visés par la présente fiche signalétique, dans leur forme originale, éliminés en tant que déchets, sont corrosifs déchets dangereux, D002, selon la réglementation fédérale RCRA (40 CFR 261). L'élimination doit être conforme aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

**Emballage contaminé** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux331  
(non-ménage de réglage)**

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer

en fonction de la taille des emballages.

**DOT**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>Nom officiel d'expédition</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
<b>Désignation</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Sodium Hydroxide, Ethanolamine), 8, III
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Exceptions d'emballage</b>	154
<b>Emballage en vrac</b>	241
<b>Emballage autre que le vrac</b>	203
<b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b>	154

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

**IMDG**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
<b>Désignation</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Sodium Hydroxide, Ethanolamine), 8, III
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Ems-N°</b>	F-A, S-B

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

**IATA**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1760
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
<b>Désignation</b>	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Sodium Hydroxide, Ethanolamine), 8, III
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III

## **15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

### **RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS**

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	No. CAS	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	CERCLA/SARA 302 TPQ
Sodium Hydroxide	1310-73-2	1000 lb	-	

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

**Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	No. CAS	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide	1310-73-2	1000 lb	-	-	X

**Réglementations des Etats**

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Sodium Hydroxide	1310-73-2	X
Ethanolamine	141-43-5	X
Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Sodium Hydroxide	1310-73-2	X
Ethanolamine	141-43-5	X
Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Sodium Hydroxide	1310-73-2	X
Ethanolamine	141-43-5	X
Nom chimique	No. CAS	Rhode Island
Sodium Hydroxide	1310-73-2	X

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit n'est pas assujetti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

**Inventaires internationaux**

**ÉTATS-UNIS**

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

**Canada**

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

**Légende**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LCPE** - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission : 06-juin-2019

Date de révision 22-mai-2025

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**DS:** Dermal Sensitizer

**Avis de non-responsabilité.**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**